

## Quel avenir pour la fête des parents ?

La fête des parents est un événement qui vise à célébrer la fête des mamans et aussi des papas. A cette occasion, tous les parents de la commune sont invités et des membres de la municipalité prennent même le soin de porter en main propre les invitations aux parents des enfants nés depuis la fête précédente. Ceux-ci sont alors mis au centre de cette manifestation en se voyant offrir un petit présent afin de saluer leur nouvel engagement familial. Dans les deux derniers Oun ne soum nous

faisions état d'une baisse de fréquentation des jeunes parents pour cette manifestation, jusqu'à l'absence totale des mis à l'honneur l'année dernière. Nombre de communes font ce constat amer qui amène son cortège de questionnements. A quoi cette non-adhésion est-elle due : est-ce l'origine historique de la fête elle-même ? Est-ce l'esprit d'une société de plus en plus individualiste qui gagne nos petites communes ? Une lassitude ? Une morosité ambiante qui paralyse le vivre ensemble ?

Cette année, la difficulté de caler une date entre la fête des mères jumelée à un dimanche électoral, puis le pont de l'Ascension le week-end suivant et enfin Pentecôte huit jours plus tard a conforté la municipalité dans sa décision à ne pas reconduire cette fête qui semble avoir perdu le sens que nous souhaitons lui donner : l'espoir d'un renouveau avec l'envie de partager un moment entre parents du même village dans un esprit de convivialité et en toute simplicité.

## Amélioration du réseau internet

Les travaux portés par le SYDEC dans le cadre des opérations de montée en débit sont finalisés et réceptionnés. Les opérateurs ont un délai incompressible de trois mois pour installer leurs équipements techniques dans la nouvelle armoire positionnée sur la commune. A compter du 26 juin 2019, chaque administré dont la ligne téléphonique dépend de cette nouvelle armoire peut contacter son opérateur ou vérifier l'évolution des débits sur les sites :

- <https://www.ariase.com>
- <https://www.degrouptest.com/test-debit.php>

La Montée En Débit (MED) est la technique mise en œuvre sur notre commune pour

améliorer les liaisons Internet. Elle consiste à raccorder les lignes cuivre situées dans l'ancienne armoire du centre bourg avec la fibre optique disponible dans la nouvelle armoire positionnée à proximité immédiate. Elle assure un débit descendant (débit de réception) minimum de 8 Mbit/seconde, compatible avec la fourniture des services «triple play» comprenant Internet, le téléphone fixe et la réception des chaînes télévisées.

La MED concerne approximativement la moitié géographique OUEST de la commune. L'éligibilité à la MED peut être renseignée par le fournisseur d'accès Internet de l'abonné. L'augmentation de débit à 8 Mbit/seconde n'est pas automatique, elle dépend

du fournisseur d'accès Internet et du contrat souscrit. Il revient donc à chaque abonné de prendre contact avec son fournisseur d'accès afin de s'assurer des conditions de l'augmentation du débit Internet sur sa ligne. Pour tous ceux dont le débit reste inférieur à 8 Mbit/seconde, l'État a décidé d'uniformiser les différents dispositifs d'aide à l'inclusion numérique (accès satellitaire ou mobile à Internet) sur le territoire national, en proposant une aide de 150 euros permettant aux particuliers et aux entreprises de s'équiper d'une solution d'accès à Internet sans fil.

<https://www.aménagement-numerique.gouv.fr/fr/comment-beneficier-dune-offre-cohesion-numerique>



## Budget participatif citoyen

Les élus du département ont fait le choix de donner aux Landaises et aux Landais les clés d'une partie du budget pour leur permettre de participer directement à la transformation du territoire, à hauteur de 1,5 millions d'euros dont dix pour cent seront réservés à des projets déposés par les jeunes dès l'âge de sept ans.

Pour être recevable, une idée doit servir l'intérêt général, relever d'une compétence exercée par le Département et concerner une dépense d'investissement.

Les idées, qui peuvent être personnelles ou bien émaner d'un groupe (collectif, associatif, élèves, familles...) peuvent être soit déposées dans l'urne disponible en mairie, soit sur la plateforme numérique du département ([budgetparticipatif.landes.fr](http://budgetparticipatif.landes.fr)) jusqu'au 30 septembre.

Les projets présélectionnés par le Département entre le 1er et le 31 octobre seront publiés en mairie et sur la plateforme départe-

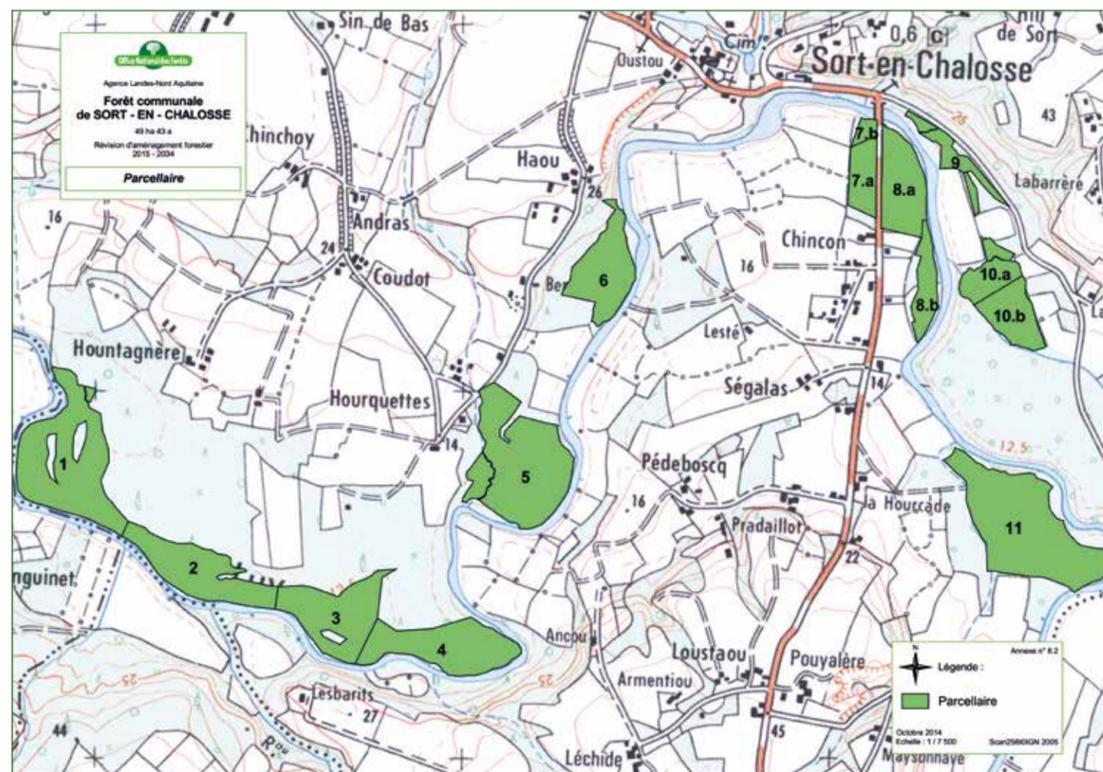


mentale du budget participatif. Le vote aura lieu entre le 1er et le 30 novembre.

Les projets retenus seront annoncés en décembre 2019 par le Département.

## Forêt

Des peupliers, situés sur la parcelle 9 de la route du Luy, ont été vendus pour un montant de 21 200€ à l'entreprise Dolhagaray. En 2018 notre garde forestier, Didier Lagrède, est parti à la retraite. En attendant l'arrivée d'un titulaire sur le secteur, M. Francis Olhagaray assure l'intérim.



# LUY & LA PLUME Sort en Chalosse

Dépliant d'informations municipales  
N° 12  
Juillet 2019



Sort en Chalosse

## Vie municipale

### Le centre-bourg à l'étude

La maison «Brin», cette imposante bâtisse située sur la place de la mairie fut longtemps un lieu de vie et d'activités essentiel au village : bar, boulangerie, épicerie et premier poste de téléphone public. Jeannot Lacaze y a toujours vécu mais face à des soucis de santé et en raison de la très grande vétusté de ce bâtiment, il a pris la décision d'intégrer l'EHPAD de Montfort en août 2017.

Quelques meubles et objets divers ont alors été récupérés par la proche famille de Jeannot. La commune a fait l'acquisition de cette propriété le 30 novembre 2018.

Le premier travail a été de vider l'habitation. Le vendredi 22 mars, dès 8 heures du matin, six élus ont prêté main forte aux trois employés communaux pour évacuer tout le mobilier encore présent dans la

vieille bâtisse. Des bennes, mises gracieusement à disposition de la commune par le SIETOM de Chalosse, ont été positionnées sur la place de la mairie pour permettre de trier papiers, bois, tout-venant et électroménager. Le devenir des deux bâtiments est directement lié au projet de réaménagement du centre-bourg qui n'est pas totalement finalisé.



## Agenda

28 juillet  
Challenge Dédée Pierre  
(Colverts Sort Pétanque)

2 au 5 août  
Fêtes patronales  
(Comité des fêtes & associations)

25 août  
Vide-grenier (Aînés)

1er septembre  
Ball-trap (ACCA)

15 septembre  
Repas des chasseurs (ACCA)

5 octobre  
Concert Tram System  
(Cercle Sortois)

18 octobre  
Soirée à thème (Cercle Sortois)

19 octobre  
Concours triplète (Colverts  
Sort Pétanque)

3 novembre  
1/8 et 1/4 de finale du CDC  
Open (Colverts Sort Pétanque)

9 novembre  
Théâtre (Cercle Sortois)

22 novembre  
Documentaire «Les proies»  
(Cercle Sortois)

20 décembre  
Les 7 ans du Cercle (Cercle  
Sortois)

21 décembre  
La transversale des fous (Les  
Fous' Les Sortoises)

Sort en Chalosse

## Budget

### Le compte administratif

Chaque année, le compte administratif doit être voté avant le 30 juin. Le 8 avril 2019, le conseil municipal a approuvé le compte administratif 2018 qui se décline comme suit :

#### FONCTIONNEMENT

**Recettes : 1 385 462 €**  
Impôts et taxes : 24,9 %  
Dotations, subventions, participations : 22,8 %

**Dépenses : 592 701 €**  
Charges de personnel 43,7%  
Charges à caractère général 30,4%

**Excédent : 792 761 €**

#### INVESTISSEMENT

**Recettes : 530 428 €**

**Dépenses : 298 981 €**  
Emprunts 23,7 %  
Tracteur 18,8 %  
Salle polyvalente 17,9 %

**Résultat : 231 446 €**

#### LA DETTE AU 1er JANVIER 2019

Le montant du capital restant à rembourser est de 908 026 € soit 931 € par habitant  
Le montant global de l'annuité s'élève à 68 176 € pour 975 habitants soit 70 € par habitant

### Le Budget

Après sa préparation par la commission des finances, le budget primitif 2019 a été présenté et voté en conseil municipal le 8 avril 2019. Il s'équilibre à 1 216 707 € en fonctionnement et 773 268 € en investissement pour un total de 1 989 975 €. Les taux d'imposition des trois taxes communales restent inchangés par rapport à 2018 : 15,77 % pour la taxe d'habitation, 19,23 % pour le foncier bâti et 72,85 % pour le foncier non bâti.



## Vie locale

### Vœux 2019

**Samedi 19 janvier en fin d'après-midi, entouré des conseillers et des employés municipaux, Monsieur le Maire présentait ses vœux aux Sortoises et aux Sortois. En raison des travaux impactant la salle polyvalente, cette cérémonie se déroulait dans le restaurant scolaire.**

Après le mot d'accueil suivi d'une pensée pour les personnes décédées ces derniers douze mois, Jean-Pierre Lahourcade abordait la situation sociale tendue révélée depuis le mois de novembre 2018 par le mouvement des gilets jaunes.

Il rappelait l'initiative de notre Président Emmanuel Macron de lancer, en réponse, un grand débat national portant sur quatre thèmes : les impôts et l'action publique - l'organisation de l'État et des collectivités publiques - la transition écologique - la démocratie et la citoyenneté.

Il annonçait la mise à disposition en mairie d'un cahier destiné aux citoyens désireux d'exprimer leurs doléances.

Il présentait ensuite le bilan de l'année écoulée, au rythme des saisons.

Février 2018, à l'occasion d'une opération de maintenance électrique, un dégât important était découvert sur la charpente de l'école primaire, nécessitant le déplacement des deux classes, l'une dans la salle des associations, la seconde dans un équi-

pement modulaire extérieur. Les travaux de réparation de la charpente ont été réalisés en juillet pendant les vacances scolaires. Une dépense inattendue mais une chance d'avoir identifié ce dommage qui aurait pu engendrer de graves conséquences.

Mi-juin, la soudaine inondation du Luy a causé beaucoup de dégâts (maisons inondées, poulets noyés, arbres arrachés et nombreux embâcles). Dans le quartier de Treytes la solidarité villageoise a permis de sécuriser et de rassurer les personnes les plus vulnérables. Des travaux de renforcement des berges du Luy ont dû être réalisés au niveau du bourg.

Au mois de juillet, afin d'apporter plus de confort dans le restaurant scolaire, notamment lors de la pause méridienne, des plaques d'isolation phonique ont été installées sous le plafond. Cet assortiment bleu ciel et blanc amène une agréable touche de gaieté dans cet espace périscolaire.

Le mois de septembre est celui de la rentrée

scolaire. Le RPI Sort-Garrey accueille 89 enfants répartis en quatre classes : trois à Sort et une à Garrey. Le rythme scolaire reste à quatre jours et demi de classe par semaine avec maintien des TAP sur trois jours au lieu de quatre. Les projections d'effectifs sur les trois prochaines années font état d'une tendance à la baisse.

#### Travaux d'envergure

Octobre 2018 a vu le lancement des travaux à la salle polyvalente et au moulin. Pour des raisons de sécurité l'accès à ces deux bâtiments est condamné pendant toute la durée du chantier. L'occupation par le Cercle Sortois de la salle du foyer à l'étage du moulin est autorisée les samedis matin. La cuisine de la salle polyvalente va prendre de l'ampleur en triplant sa surface et va s'étoffer de nouveaux équipements. Pour financer la globalité du projet, assainissement compris, la commune a contracté un emprunt de 350 000 euros sur 25 ans. Pendant la durée des travaux, les ma-



nifestations associatives se délocalisent à Garrey ou à Hinx. Jean-Pierre Lahourcade a vivement remercié les maires de ces deux communes, présents dans l'assemblée, pour leur aide précieuse.

En novembre, la commémoration du centenaire de la fin des hostilités de la première guerre mondiale a permis d'exposer un travail réalisé par la commission patrimoine. Colligeant des centaines de données retrouvées parmi des archives communales, départementales et nationales, une exposition à travers des fiches sur nos poilus sortois a connu un fort intérêt. Ces données sont dorénavant consultables sur le site internet de la commune.

Sort en Chalosse faisant partie de la communauté de communes Terres de Chalosse, le bilan du travail intercommunautaire a également été évoqué à travers le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal), un

dossier des plus importants pour ce grand territoire de plus de 18 000 habitants. Jean-Pierre Lahourcade a présenté les grandes lignes des travaux effectués durant ces quatre dernières années, rappelant que son élaboration, guidée par la loi ALUR, a pour objectif de redéfinir l'urbanisation des trente quatre communes du territoire communautaire, en limitant la consommation d'espaces agricoles et naturels et en privilégiant la filière assainissement collectif. L'arrêt du PLUi est prévu pour le mois de juillet 2019 pour une approbation début 2020.

Retour sur la commune avec la présentation des attentes et des projets communaux :

- l'arrivée de la fibre optique annoncée par le SYDEC pour 2018 au cœur de la commune dans l'armoire NRA-MED, est repoussée en 2019.
- Le conseil municipal travaille sur un projet d'aménagement du centre bourg

avec l'aide du CAUE des Landes, intégrant la nécessité de mise en accessibilité de la mairie programmée pour 2020.

Avant de conclure, Jean-Pierre Lahourcade félicite les présidents et les membres des associations sortoises pour leur dynamisme et les encourage à persévérer dans leur tâches avec motivation.

Il poursuit avec la présentation des agents communaux en les remerciant pour leur dévouement pour la commune et envers la population.

Il remercie également ses collègues conseillers pour leur implication et leur soutien et conclut en souhaitant à toutes et à tous «une bonne et heureuse année 2019».

Un verre de l'amitié accompagné de toasts préparés en partie par notre cuisinier Thierry Seize permet de terminer cette cérémonie dans une ambiance festive.

### Voirie

Les travaux d'épaveuse ont été attribués pour trois ans à l'entreprise «Atout vert» pour un montant annuel de 5 280 € TTC.

Dans le programme annuel 2018 des travaux de voirie de la Communauté de Communes Terres de Chalosse dont le budget

global est de 689 174 € TTC, la part attribuée à Sort en Chalosse comporte :

- La réfection du bitume de la route de Habernet, confiée à l'entreprise Bautia pour un montant de 220 808 € TTC. L'entreprise Laloubère a reprofilé les fossés.

- Un marché de point à temps (émulsion de bitume et ajout de gravillons) a été réalisé sur la route de Garrey par l'entreprise Bautia. Cette technique permet de maintenir l'état de la route pour une durée d'environ quatre ans.